
**CANDIDATURE AU STATUT DE PARTIE COOPÉRANTE NON
CONTRACTANTE
URUGUAY**

Note: ce qui suit est la traduction d'une lettre en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



Montevideo, le 25 mars 2008

Dr Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)

Re: URUGUAY – demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante
Cher Monsieur,

Au nom du gouvernement de la République d'Uruguay et agissant pour le compte de la Dirección Nacional de Recursos Acuáticos (D.I.N.A.R.A), nous vous demandons de bien vouloir soumettre à la Commission la demande de renouvellement du statut de partie coopérante non contractante de l'Uruguay.

Lors de l'examen de cette candidature, veuillez prendre en compte les éléments suivants :

- La CTOI déjà accordé ce statut à l'Uruguay l'année dernière.
- L'Uruguay a soumis à la CTOI les données requises, et continuera de le faire.
- La flotte de pêche uruguayenne n'a pas opéré dans la zone de compétence de la CTOI en 2007.
- L'Uruguay poursuit ses efforts visant à respecter le Code de conduite de la FAO pour des pêches responsables, participe à d'autres ORP et respecte et fait respecter leurs mesures de gestion et de conservation.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire concernant cette affaire.

Cordialement,



Daniel Montiel
Director
D.I.N.A.R.A